



Communiqué de presse – 5 octobre 2012

Eolien : enfin une lumière au bout du tunnel ?

Les professionnels de l'éolien retrouvent quelques espoirs après le vote par l'Assemblée nationale de mesures de simplification pour la filière. France Energie Eolienne compte sur la discussion au Sénat pour approfondir cette voie. Enfin un espoir de simplification après 10 ans d'alourdissements législatifs ?

L'Assemblée nationale a voté aujourd'hui des mesures allégeant le cadre juridique très contraignant qui s'imposait à l'éolien. Les députés se sont prononcés **pour la suppression des Zones de développement de l'éolien**, mesure annoncée pendant la conférence environnementale. L'éolien était jusqu'alors soumis à une double planification. Les professionnels restent attachés à la concertation avec les élus. Les députés se sont également prononcés **pour la suppression de l'obligation d'installer des parcs éoliens d'au moins 5 machines**, un allègement des contraintes d'implantation dans les DOM et de celles pesant sur le raccordement des parcs éoliens en mer.

Ce premier pas vers une simplification du carcan juridique fait renaître l'espoir dans une filière en difficulté. En effet, le développement éolien est en forte chute, les carnets de commande sont vides. En cause : le cadre juridique trop contraignant qui n'a cessé de se complexifier depuis 2003 et une incertitude portant sur le tarif d'achat.

France Energie Eolienne appelle les sénateurs à lever les poids qui menacent les 11 000 emplois de cette filière. 60 000 emplois en 2020 sont prévus si les objectifs nationaux sont atteints. Pour cela, **il est nécessaire que les sénateurs suivent les orientations prises par l'Assemblée nationale**, et votent également d'autres dispositions dont une modification des dispositions de raccordement au réseau, un régime ICPE déclaratif et un aménagement de la loi Littoral pour la métropole. **Le gouvernement a, quant à lui, entre ses mains la première urgence : le rétablissement d'un mécanisme d'achat de l'électricité d'origine éolienne** jugé suffisamment sûr pour relancer l'investissement.

« La transition énergétique vient d'être lancée par les députés, l'éolien reprend espoir, mais les barrières à lever sont encore nombreuses », insiste Nicolas Wolff, président de France Energie Eolienne.

(les installations du premier semestre 2012 ont représenté un tiers de moins qu'en 2011).

A propos de France Energie Eolienne

Fondée en 1996, l'association France Energie Eolienne (FEE) rassemble aujourd'hui plus de 250 acteurs de la filière éolienne et représente les intérêts de cette filière industrielle qui pèse déjà plus de 11 000 emplois.

Elle vise à un développement harmonieux de ce nouveau secteur, afin de faire de la filière éolienne une industrie créatrice d'emplois non délocalisables et porteuse de développement en région.

CONTACT PRESSE - AGENCE RPCA

Cathy Bubbe – Anne-Sophie Leinot - Maxime Godart
c.bubbe@rpca.fr - a.leinot@rpca.fr - m.godart@rpca.fr

Tél : 01 42 30 81 00